

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-0970**

commune (s) :

objet : Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des producteurs de déchets, des équipements de collecte et prestations associées - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-0970**

objet : **Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des producteurs de déchets, des équipements de collecte et prestations associées - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon gère environ 185 000 bacs de collecte sélective (bacs verts avec un couvercle jaune), 170 000 producteurs de déchets et 135 000 points de collecte. La collecte des déchets des ménages et assimilés, est donc l'une des missions majeures de la Métropole qui s'appuie actuellement sur l'application Prodige, outil de connaissance du volume de bacs installés et du service rendu aux usagers pour la collecte en porte à porte, mais également outil structurant d'échanges avec le prestataire de fourniture et de maintenance des bacs (gestion des ordres de services de fourniture ou de réparation des bacs, maintenance de parc installé, etc.).

Pour autant, cette application, mise en œuvre depuis 15 ans, est vieillissante et utilise des technologies obsolètes. Elle s'avère de plus en plus difficile et coûteuse à maintenir et à faire évoluer.

Or, pérenniser et renforcer ce service public constitue un enjeu fort pour la Métropole. Elle souhaite moderniser et enrichir son système d'information des producteurs, les points de collecte et le patrimoine (bacs à collecter, silos aériens ou enterrés, etc.) pour continuer à améliorer ces prestations, en lui permettant d'être évolutif et moins coûteux et en mettant fin aux difficultés croissantes de fonctionnement de l'application existante.

Ainsi, un projet de refonte a été acté et l'opération individualisée a été délibérée lors du Conseil du 21 mars 2016.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006) en vigueur à cette date, pour l'attribution d'un marché relatif à la fourniture, mise en œuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des producteurs de déchets, des équipements de collecte (bacs de collecte, silos, colonnes, etc.) et prestations associées.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 juin 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise BPM-CONSEIL.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la fourniture, mise en œuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des producteurs de déchets, des équipements de collecte (bacs de collecte, silos, colonnes, etc.) et prestations associées et tous les actes y afférents, avec l'entreprise BPM-CONSEIL pour un montant minimum de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

2° - La dépense d'investissement en résultant, soit 300 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - sur l'opération individualisée n° 0P28O5058 - compte 2051 - fonction 020 - et compte 21838 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.